

MAIRIE de CHIZÉ

79170

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 décembre 2014 (ordinaire)
COMPTE RENDU SOMMAIRE
Affiché en exécution de l'article L. 2121.25
du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil quatorze le jeudi dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ/AVAILLES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire.

Présents : Mesdames Brigitte BASTARD, Valérie BOST

Messieurs Thierry AUDEBERT, Daniel BARRÉ, Dany BLONDIO, Eric CHAMARRE, Jean DUBOIS, Bernard GUÉRIN, Rodolphe RAMBAUD, Didier VRIGNAUD.

Absents: Nathalie MÉMETEAU Diane DESMONTS, Catherine VRIGNAUD, Didier MOUNOURY, Raphaël VILLEMIN

Pouvoir de : Nathalie MÉMETEAU à Eric CHAMARRE, Diane DESMONTS à Rodolphe RAMBAUD, Raphaël VILLEMIN à Bernard GUÉRIN

Secrétaire de séance: Didier VRIGNAUD

Date de convocation : 10 décembre 2014

Le compte-rendu de la séance du 27 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES REPRESENTATIONS COMMUNALES

Conseil Communautaire Val de Boutonne :

Monsieur Daniel BARRÉ fait part de la tenue du dernier conseil communautaire. Les points suivants ont été évoqués :

- Piscine communautaire : le montant initial du marché est passé de 815 000 € à 1 500 000 € au gré de différents avenants.
- Aides à domicile : tarif horaire voté à 19,39 €
- Projet Périgné : aménagement de 3 commerces et de 5 logements en étage
- SMITED : programme de gestion des déchets 79

Conseil syndical du Syndicat Bassin de la Boutonne:

Monsieur Dany BLONDIO fait part de la tenue du dernier conseil syndical. Les points suivants ont été évoqués :

- Nouveau schéma de regroupement par bassin hydrographique (et non plus administratif) imposé d'ici un an.
- Entretien des berges / Piégeage des ragondins (plus de financement par l'Agence de l'eau Adour-Garonne) / Arrachage de plantes invasives
- Suppression d'abreuvoirs sur la Boutonne ; mise en place de pompes à nez
- Etude sédimentaire en cours à Availles-sur-Chizé (abaissement progressif sur un an) afin de savoir comment la nappe phréatique et la rivière communiquent.
- Digue écroulée de Madame Bonneau : prévision en 2015 de travaux avec 80 % de subventions, 10 % de financement par le Syndicat et 10 % par le propriétaire privé (pas de travaux si absence de financement par le propriétaire).
- Inventaire en cours sur les sources du bassin de la Boutonne, des peupleraies et des arbres remarquables.
- Définition de limites visuelles (repères) pour les zones Natura 2000

MARAIS / DEMANDE DE SUBVENTION LEADER AU PAYS MELLOIS / ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 7682014 DU 27 NOVEMBRE 2014

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le dispositif Leader géré par le Pays Mellois,

Considérant le projet de renaturalisation du Marais de Chizé pour un montant de 32 878,71 € HT en sa phase 1,

Considérant que le projet peut être financé à hauteur de 44,85 % par les fonds européens LEADER-Europe,

Considérant le plan de financement détaillé ci après,

Dépenses		Recettes		Taux
Passage broyeur forestier	562,53 €	LEADER-Europe	18 083,29 €	44,85%
Terrassement et modelage de 2 mares	4 560,00 €	Conseil général 79	8 219,68 €	25,00%
Tracé et mise en œuvre du sentier	24 335,18 €	Autofinancement	6 635,74 €	30,15%
Actions pédagogiques	3 421,00 €			
TOTAL HT	32 878,71 €	TOTAL HT	32 878,71 €	100,00%
TVA	7 443,99 €	TVA	7 443,99 €	
TOTAL TTC	40 322,70 €	TOTAL TTC	40 322,70 €	

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet et le plan de financement et d'autoriser la demande d'une subvention pour le projet d'aménagement du Marais auprès du Pays Mellois pour les fonds LEADER.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents (13 voix),

- DÉCIDE d'approuver le projet et le plan de financement
- AUTORISE le Maire à engager et signer tout document nécessaire à la présente demande de subvention

MARAIS / DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES DEUX-SEVRES

Vu le Code Général des Collectivités,

Considérant le projet de renaturalisation du Marais de Chizé pour un montant de 32 878,71 € HT en sa phase 1,

Considérant que le projet peut être financé à hauteur de 25 % par le Conseil Général des Deux-Sèvres,

Considérant le plan de financement détaillé ci après,

Dépenses		Recettes		Taux
Passage broyeur forestier	562,53 €	LEADER-Europe	18 083,29 €	44,85%
Terrassement et modelage de 2 mares	4 560,00 €	Conseil général 79	8 219,68 €	25,00%

Tracé et mise en œuvre du sentier	24 335,18 €	Autofinancement	6 635,74 €	30,15%
Actions pédagogiques	3 421,00 €			
TOTAL HT	32 878,71 €	TOTAL HT	32 878,71 €	100,00%
TVA	7 443,99 €	TVA	7 443,99 €	
TOTAL TTC	40 322,70 €	TOTAL TTC	40 322,70 €	

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet et le plan de financement et d'autoriser la demande d'une subvention pour le projet d'aménagement du Marais auprès du Conseil général des Deux-Sèvres.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents (13 voix),

- DÉCIDE d'approuver le projet et le plan de financement
- AUTORISE le Maire à engager et signer tout document nécessaire à la présente demande de subvention

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2

Vu le Code Général des Collectivités,

Considérant la nécessité de procéder aux ajustements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2014,

Il convient de procéder à une décision modificative

COMPTE DE DEPENSES : section d'investissement

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
O20	20	Dépenses imprévues	-580,00 €
21	2183	Matériel informatique	+580,00 €
TOTAL			0,00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents (13 voix),

DÉCIDE à l'unanimité de procéder aux ajustements des crédits comme précédemment sur le budget de l'exercice 2014,

DIT que Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 3

Vu le Code Général des Collectivités,

Considérant la nécessité de procéder aux ajustements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2014,

Il convient de procéder à une décision modificative

COMPTE DE DEPENSES : section de fonctionnement

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
O11	61	Services extérieurs	+595,00 €
65	6574	Subvention de fonctionnement	-595,00 €

O11	62	Autres services extérieurs	+100,00 €
65	6574	Subvention de fonctionnement	-100,00 €
TOTAL			0,00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité ou l'unanimité des membres présents (13 voix),

DÉCIDE à l'unanimité de procéder aux ajustements des crédits comme précédemment sur le budget de l'exercice 2014,

DIT que Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

CENTRALISATION DES RESERVATIONS DE SALLES DES FETES AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE DE CHIZE

Considérant la nécessité d'offrir aux usagers des plages horaires plus larges afin de procéder aux réservations, il est proposé au Conseil municipal de centraliser la réservation des salles des fêtes au niveau du secrétariat de la Mairie de Chizé.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents (13 voix),

DÉCIDE de centraliser la réservation des salles des fêtes au niveau du secrétariat de la Mairie de Chizé à compter du 1er janvier 2015,

DIT que Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Dates des prochains conseils municipaux:

22 janvier, 19 février, 26 mars, 23 avril, 28 mai, 25 juin, 23 juillet

- La date des vœux sera fixée en fonction de celles du Syndicat mixte du Pays mellois, de la Communauté de communes Val de Boutonne et du SIVU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

A CHIZÉ, le 23 décembre 2014

Le Maire, Daniel BARRÉ